

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 3

Date d'affichage de la convocation : 23.01.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-trois janvier deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP – Laurent BAYART – Eric THOMY – Elisabeth DEISS – Jean-Claude WORRINGEN – Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Désirée HUBER – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Eric LEHMANN donne procuration de vote à Madame Sylvie RISSE

Madame Valérie GUERAULT donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER

Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 1 février 2024

Publié sur le site internet de la commune le 1 février 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



11. Baux de chasse communaux pour la période 2024-2033 : Approbation du contrat de location pour le lot unique après procédure d'appel d'offres

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 24

Conseillers
absents : 3
dont 3 avec procuration

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 octobre 2023, portant approbation de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, des caractéristiques des lots, du choix du mode de location, des conditions particulières,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 janvier 2024 portant agrément des candidats pour le lot n°30901,

Vu la proposition de la commission communale de location en date du 19 décembre 2023.

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Par délibération en date du 9 octobre 2023, le Conseil municipal a décidé de la constitution des lots de chasse et du mode de location de la chasse pour le lot unique,

En l'espèce, et en l'absence d'existence ou d'exercice du droit de priorité, le Conseil municipal a décidé de retenir comme mode de location pour la chasse l'appel d'offres,

La commission communale ou intercommunale de location s'est réunie le 19 décembre 2023 pour procéder l'ouverture des enveloppes extérieures relatives à cet appel d'offres, contenant les déclarations de soumissionner et les déclarations de candidatures pour le lot n°30901.

La commission consultative communale ou intercommunale de chasse a émis un avis simple sur l'agrément des candidats pour le lot de chasse soumis à appel d'offres.

La commission communale de location s'est réunie le 19 décembre 2023 pour procéder à examen des offres pour le lot unique et a formulé ses propositions d'attribution du lot.

Puis, par une délibération en date du 29 janvier 2024, le Conseil municipal a agréé la candidature unique.

Il appartient au Conseil municipal, sur proposition de la commission communale ou intercommunale de location, d'attribuer le lot n°30901 et d'approuver le contrat de location correspondant.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE :

Après avoir constaté la recevabilité du dossier de candidature de M. HERR pour ce lot et la proposition d'attribution formulée par la commission de location ,

- d'attribuer le lot de chasse n°30901 de la commune de Mundolsheim, correspondant à l'offre de M. HERR considérée la plus intéressante,
- d'approuver le contrat de location joint en annexe, à conclure avec M. HERR pour un loyer de 50 €,
- d'autoriser Madame le Maire ou son.ssa représentant.e à signer le bail de location de la chasse communale.

ADOpte A L'UNANIMITE

Par 27 Voix pour

Mundolsheim, le 1 février 2024

Le Maire,



Béatrice BULOIS

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le



ID : 067-216703090-20240129-DEL20240129PV11-DE

